

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 17 JUIN 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 39

Tous les délégués

sauf

M. SUSS, M. BABILON, (excusés), M. FROEHLICH qui étaient représentés respectivement par Mme FILSER, M. DUBOIS et M. FEIG
MM. KELLER, STEINER, HELMER E., MEYER J. P., ZINCK, WITTMER,
Mme HITTLER, -excusés- M. HERRLE, Mme GESANG.

DEL. N° 91/2002

OBJET : ASSAINISSEMENT

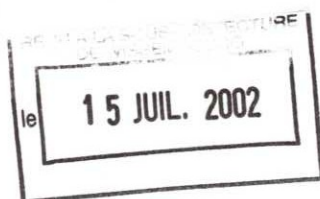
APPROBATION DE L'A. P. D. DE LA PREMIERE TRANCHE DES TRAVAUX DE 2002 DU CONTRAT PLURIANNUEL DE LANGENSOULTZBACH

- VU la délibération du Conseil Communautaire du 11 mars 2002 approuvant le contrat pluriannuel concernant la Commune de LANGENSOULTZBACH ;
- CONSIDERANT que l'A. P. D. de la première tranche de travaux du contrat pluriannuel 2002 a été établi par le S. D. E. A. pour un montant global de ~~198 000 €~~ 189 000
- CONSIDERANT la proposition de la Commission « assainissement »
- ENTENDU l'exposé de Mme WEISS, Vice-Présidente

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- . approuve l'avant-projet détaillé de travaux ;***
- . arrête le coût d'objectif de l'A. P. D. à 189 000 € H.T. ;***

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 18 juin 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL